



Allaire, le 2 Avril 2026

Jean-François MARY
Maire d'ALLAIRE
Aux
Membres du conseil municipal

CONVOCAION

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le
Jeudi 9 Avril 2026 à 20h00
A la Mairie

L'ordre du jour est le suivant :

1. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICPAUX DELEGUES
2. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
3. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
4. CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
5. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGEE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
6. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT ILOT DE LA POSTE
8. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MIXTE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX
9. ELECTION DES DELEGUES DES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES
10. DESIGNATION DE REFERENTS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET POUR LE PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
11. AIDES AUX STAGES ET VOYAGES SCOLAIRES 2025-2026
12. APPROBATION DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DGD AUPRES DE LA DRAC BRETAGNE POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES COLLECTIONS DESTINEES A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
13. APPROBATION DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DGD AUPRES DE LA DRAC BRETAGNE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
14. APPROBATION DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DGD AUPRES DE LA DRAC BRETAGNE POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
15. Questions diverses

Fait à ALLAIRE, le 2 avril 2026

Jean-François MARY
Maire d'ALLAIRE.



POUVOIR

Je soussigné, donne pouvoir à, en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de voter en mon nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui aura lieu **le jeudi 9 avril 2026 à 20h00** à la Mairie.

Fait à ALLAIRE, le
Signature (suivie de la mention bon à pouvoir)